



PRALOGNAN-LA-VANOISE PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Projet arrêté
par délibération
en date du :

01 juin 2017

Projet approuvé
par délibération
en date du :

Vincent BIAYS - urbaniste
101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51



Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU de la commune.

